

Saint-Prime, le 7 novembre 2011

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 7 novembre 2011 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### RÉSOLUTION No 2011-280

#### Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### RÉSOLUTION No 2011-281

#### Acceptation des procès-verbaux du 3 et 17 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 3 et 17 octobre 2011 soient acceptés tels que rédigés.

#### RÉSOLUTION No 2011-282

#### Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 7 novembre 2011 totalisant la somme de : 194 856.71 \$  
(factures à payer 2011, chèques Nos 29489 à 29552)
- en date du 7 novembre 2011 totalisant la somme de : 69 059.53 \$  
(factures payées)

Jointes à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

---

Régis Girard, directeur général

**Dépôt** **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois d'octobre des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RÉSOLUTION** **Révision stratégique des taxes à la consommation – Offre de service de Samson**  
**No 2011-283** **Bélair/Deloitte & Touche**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne et RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de Samson Bélair/Deloitte & Touche concernant la révision stratégique des taxes à la consommation de la municipalité de Saint-Prime et autorise, à cet effet, une dépense en honoraires correspondant à 15% des avantages en taxes obtenus à la suite des travaux effectués; le tout conformément à leur offre de services professionnels, en date du 3 octobre 2011.

**RÉSOLUTION** **Adoption du règlement No 2011-14 intitulé : « Règlement visant à modifier le règlement**  
**No 2011-284** **de zonage 93-193, afin d'autoriser un usage temporaire à l'intérieur de la zone 19R »**

---

ATENDU QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2011, le conseil a adopté le second projet de règlement No 2011-14 modifiant le règlement de zonage No 93-193;

ATENDU QU'à la suite de l'avis public donné le 11 octobre 2011, le second projet de règlement No 2011-14 n'a subi aucune modification puisque aucune demande ne fut produite de la part des personnes intéressées de la municipalité afin que le projet règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2011-14 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement de zonage 93-193, afin d'autoriser un usage temporaire à l'intérieur de la zone 19R »; lequel a pour objet de permettre plus spécifiquement l'usage temporaire de festival musical selon certaines conditions.

**RÉSOLUTION** **Entente avec E.K. Électrik inc. – Programme d'aide selon LCM 92.1**  
**No 2011-285**

CONSIDÉRANT l'acquisition, présentement en cours, par E.K. Électrik Inc. entrepreneur électricien, de l'immeuble industriel situé au 704 de la rue principale à Saint-Prime, propriété de Gestion Claude Lamontagne inc.; laquelle acquisition est associée à une relocalisation de

l'entreprise existante sur le territoire de Saint-Prime et à une perspective de création d'emplois permanents.

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition découle d'une entente verbale avec la Municipalité de Saint-Prime concernant un congé de taxes foncières prévoyant un remboursement à 100% sur une période de dix (10) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime peut se prévaloir de l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) pour accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence; le tout selon une valeur maximale de 25 000\$ par exercice financier pour l'ensemble des bénéficiaires.

CONSIDÉRANT QU'une somme totale de 14 603\$ est présentement engagée en regard de ce programme d'aide pour l'année 2012, de 13 752\$ pour l'année 2013 et de 12 050\$ pour les années 2014 à 2016.

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, il y a lieu de prévoir dans un protocole d'entente à intervenir avec E.K. Électrik Inc., les modalités d'attribution de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil autorise, Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la « Municipalité de Saint-Prime » une entente avec « E.K. Électrik Inc. » relativement aux modalités d'attribution d'une aide financière dans le cadre de l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1); le tout prévoyant un remboursement des taxes foncières payées, sous la forme de crédit de taxes (remboursement), et selon le pourcentage alloué aux années suivantes : - Années 2012 à 2021 inclusivement: 100%.
- 2) QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'acquisition, par E.K. Électrik Inc. entrepreneur électricien, de l'immeuble industriel situé au 704 de la rue principale à Saint-Prime, propriété de Gestion Claude Lamontagne inc.

**RÉSOLUTION  
No 2011-286**

**Demande de dérogation mineure – E.K. Électrik inc.**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE E.K. Électrik inc. a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de :

- Permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à une distance de 0,1 mètre de la limite d'emprise de rue, sur son emplacement (en phase d'acquisition de Gestion Claude Lamontagne inc.) sis au 704 de la rue principale à Saint-Prime.

Considérant que cette demande a pour effet de :

- Installer une enseigne, en bordure de la rue principale, en réduisant la marge avant de 3,9 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de E.K. Électrik inc. visant à :

- Permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à une distance de 0,1 mètre de la limite d'emprise de rue, sur son emplacement (en phase d'acquisition de Gestion Claude Lamontagne inc.) sis au 704 de la rue principale à Saint-Prime.

**RÉSOLUTION  
No 2011-287**

**Demande à la CPTAQ – Guy Martel**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guy Martel est propriétaire d'un emplacement de villégiature sis au 699 de la route Giguère à Saint-Prime; lequel est formé du lot 4 085 930 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Monsieur Guy Martel, désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 085 920 du cadastre du Québec afin de pouvoir construire une ligne électrique pour alimenter son chalet et régulariser sa servitude de passage.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-016 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de Monsieur Guy Martel visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 085 920 du cadastre du Québec afin de pouvoir construire une ligne électrique pour alimenter son chalet et régulariser sa servitude de passage.

Que la résolution numéro 2011-016 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**RÉSOLUTION  
No 2011-288**

**Demande à la CPTAQ – Science de l'injection électronique**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Science de l'injection électronique inc. est propriétaire de deux emplacements commerciaux sis au 1218 et 1220 de la rue principale à Saint-Prime; lesquels sont formés des lots 4 794 572 et 4 794 573 respectivement du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Monsieur Gino Fortin, désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 1,08 hectare située sur des parties des lots 4 794 572 et 4 794 573 du cadastre du Québec afin de pouvoir exercer un usage de commerce routier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-017 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de la compagnie Science de l'injection électronique inc. visant à autoriser la modification de l'usage autre qu'agricole reconnu par la décision 351657 sur une superficie de 1,08 hectare, située sur des parties des lots 4 794 572 et 4 794 573 du cadastre du Québec, afin de permettre d'exploiter un usage lié au commerce routier.

Que la résolution numéro 2011-017 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**RÉSOLUTION  
2011-289**

**Subvention de 20 000\$ (lettre du 25 octobre 2011) pour l'amélioration du réseau No routier – Amélioration du chemin du Domaine-Parent – Demande de versement**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, lesquelles se détaillent ainsi :

	<u>Taxes nettes</u>	<u>Subvention</u>
- Amélioration du chemin du Domaine-Parent		
. Travaux de pavage en traitement de surface double	<u>27 619.13\$</u>	
<b>Total (incluant les taxes nettes)</b>	27 619.13\$	20 000\$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉSOLUTION  
No 2011-290**

**Contrat d'entretien des terrains municipaux – saison estivale 2012 « Soumissions sur invitation »**

---

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande du service administratif, Monsieur Bruno Bergeron a déposé, pour et au nom de Manon Bourdeau, le 28 octobre 2011, une soumission pour les travaux d'entretien des terrains municipaux pendant la saison estivale 2012 et que celle-ci est jugée acceptable, tout en offrant un prix inférieur à 25,000\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde un contrat d'une durée d'un an, pour une valeur totale de 13 500\$ plus taxes, s'il y a lieu, à Madame Manon Bourdeau (Bruno Bergeron, responsable), relativement à la tonte du gazon sur les terrains de la municipalité de Saint-Prime.

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime le dit contrat avec l'entrepreneur Manon Bourdeau (Bruno Bergeron, responsable).

**RÉSOLUTION  
No 2011-291**

**Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Contrat avec Excavation Unibec – Décompte progressif des travaux No 3**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 3 tel que vérifié par Dany Prince, ingénieur de projet chez Dessau, en date du 4 novembre 2011, relativement aux travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, et autorise le versement d'une somme de 311 183.74\$ à l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION  
No 2011-292**

**Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Contrat avec Excavation Unibec – Ordres de changement Nos OC :C01 et OC :C02**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des ordres de changement numéros OC :C01 (Remplacement du pont existant par un nouveau pont permanent au-dessus de la rivière-aux-Iroquois) et OC :C02 (Relocalisation du poteau d'incendie) pour un total de 56 306.05\$ plus taxes et autorise le directeur général à signer

celles-ci pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime; le tout relativement aux travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, avec l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION  
2011-293**

**Règlement No 2010-08 concernant la construction d'un centre multifonctionnel – No Avenants de modification Nos 29 à 31**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des avenants de modification numéros 29 à 31 pour un total de 8 646.47\$ plus taxes (9 850.50\$ taxes incluses) et autorise le directeur général à signer ceux-ci pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime; le tout relativement aux travaux de construction du *Centre Récréatif Quatre-Temps*,

**RÉSOLUTION  
No 2011-294**

**Poste de pompage P.2 – pompe à remplacer**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Pompe Saguenay inc., en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, et autorise une dépense de 7 717.50\$ plus taxes pour le remplacement de la pompe Modèle 3127 au poste de pompage d'égout P-2.

QUE cette dépense soit appropriée à même les argents qui deviendront disponibles au budget 2012, puisque le délai de livraison de la pompe est de 8 à 10 semaines.

**RÉSOLUTION  
No 2011-295**

**Ajournement de la séance**

A 20 h 23, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit ajournée au lundi 21 novembre 2011, à compter de 19h30.

---

**Bernard Généreux,  
Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====